

AR Prefecture

006-210600060-20201029-2020109-DE

Reçu le 04/11/2020

Publié le 04/11/2020

DELIBERATION N°2020-10-9

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 29 Octobre 2020

Date de convocation :
23.10.2020

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme LEBRETON Elisabeth

M. SICRE Jean-Louis

Mme PERNOT Chantal

M. Joël PIERACCINI

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme LEURETTE Catherine

Mme GIGNOUX Laure

M. ANDRIO Franck

M. MERCIER Thierry

M. LE MORVAN Gilles

Mme HAM Emmanuelle

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme VONNER Isabelle

M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline

Mme DI BARTOLO Claire

Excusés :

Mme LEBRETON Elisabeth

M ANDRIO Franck a donné pouvoir à PIERACCINI Joël pour voter en son nom

M MERCIER Thiery a donné pouvoir à ARZANI Jean Pierre pour voter en son nom

Non Excusés :

M SICRE Jean-Louis

AR Prefecture

006-210600060-20201029-2020109-DE

Reçu le 04/11/2020

Publié le 04/11/2020

FAYOLLE Patricia a été nommé(e) secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 2

Votants : 17

OBJET : DISPOSITIF FONDS REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE D'URGENCE SANITAIRE (FRAT COVID 19) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PACA.

Le Conseil Municipal,

Vu le Plan d'urgence et de solidarité élaboré par la Région Provence Alpes Côte d'Azur qui s'est engagée à soutenir les projets d'investissement portés par les communes à travers le dispositif Fonds Régional d'Aménagement du Territoire d'urgence sanitaire (FRAT COVID 19).

Considérant l'objectif de ce Fonds d'aide exceptionnelle qui est d'accompagner de manière simple et réactive les communes à travers les projets d'équipement favorisant le maintien et/ou le développement de services à la population, directement liés à la crise sanitaire tels que :

- l'acquisition de matériel numérique visant à assurer de manière optimale l'information de la population et à maintenir la continuité éducative et l'enseignement à distance,
- l'acquisition de matériels et d'équipements supplémentaires rendus nécessaires pour assister les personnes vulnérables et dépendantes et assurer une continuité des services publics d'urgences (livraisons à domiciles, gestion des déchets),
- l'acquisition de matériel pour permettre aux services de respecter les recommandations sanitaires (cloisons plexiglass, casques pour les employés). Sont aussi concernés les travaux d'aménagement permettant la prise en charge de l'épidémie et d'apporter une réponse aux recommandations sanitaires ainsi qu'à l'évolution du cadre législatif et réglementaire.
- les travaux d'adaptation dans les bâtiments publics permettant de renforcer les mesures d'hygiène, de sécurité et d'accueil du public.

Plusieurs actions en lien avec les objectifs précités relatifs à ce fonds spécifique ont été réalisées ou sont en cours de réalisation pour garantir la continuité des services et leur efficacité en toute circonstance.

AR Prefecture

006-210600060-20201029-2020109-DE

Reçu le 04/11/2020

Publié le 04/11/2020

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, une subvention d'investissement d'un montant de 18 632 euros pour un budget prévisionnel de 37 265 euros.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 29 octobre 2020

Le Maire,




Pascal BONSIGNORE